

CONCOURS FACEBOOK estival 2017



"Rendez votre voisin vert de jalousie grâce à Acti-Sol!" "Your neighbour will be green with envy thanks to Acti-Sol"

Vous vous demandez quoi faire pour que votre pelouse soit plus verte que celle du voisin? Acti-Sol a la solution! Participez au concours « Rendez votre voisin vert de jalousie grâce à Acti-Sol!» et courez la chance de gagner un épandage d'engrais Acti-Sol sur votre pelouse. Pour participer, aimez la page Facebook d'Acti-Sol, publiez une photo de votre pelouse sur la page Facebook d'Acti-Sol et dites pourquoi vous méritez que votre pelouse soit plus verte que celle du voisin. Tirage le 26 juin 2017. Bonne chance!

Wondering what to do to get a lawn as green as your neighbour? Acti-Sol has the solution! Participate in our contest « Your neighbour will be green with envy thanks to Acti-Sol!» and take a chance to win an Acti-Sol fertilizer application on your lawn. To participate, like Acti-Sol's Facebook page, post a picture of your lawn and tell us why your lawn deserves to be greener than your neighbour's. The draw will take place on June 26, 2017. Good luck!

1. LES ORGANISATEURS DU CONCOURS

Le concours est organisé par Acti-Sol et n'est en aucun cas commandité, appuyé ou administré par Facebook.

2. LE PRIX: (non-monnayables ou échangeables)

Un épandage d'engrais pour la fertilisation de la pelouse « étape 2 » ainsi que l'engrais pour réaliser la fertilisation de la pelouse « étape 3 », pour une superficie maximale de 7 500 pi². Notez que l'épandage « étape 2 » sera réalisé par l'équipe d'Acti-Sol au cours du mois de juillet 2017.

The price: *(The prize is not redeemable for cash or exchangeable for a different prize)*

An application with our Acti-Sol lawn fertilizer step 2 (summer) for a property of a maximum of 7 500 sq ft. Additionally, Acti-Sol lawn fertilizer step 3 (fall) will be provided to be applied by the winner. Please note that the application of the step 2 fertilizer will be done by a member of the Acti-Sol's team during the month of July 2017.

3. QUI PEUT PARTICIPER AU CONCOURS?

Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec, propriétaires d'un terrain et âgés de 18 ans et plus. Sont exclus les employés de Acti-Sol et les personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés. Aucun achat n'est requis pour adhérer à ce concours.

4. Conditions de participation :

Pour participer au concours, il faut:

- être résident du Québec ou de l'Ontario.
- aimer la page Facebook d'Acti-Sol.
- soumettre une photographie prise sur le terrain de sa résidence, là où sera réalisé l'épandage et dire pourquoi sa pelouse devrait être plus verte que celle du voisin.
- partager le concours afin d'être inscrit.

5. MODÉRATION

Toute photographie mise en ligne sur la page Facebook d'Acti-Sol en vue de participer au concours ne devra d'aucune façon porter atteinte, à toute personne et ne pas constituer, un outrage aux bonnes mœurs. Les photographies feront l'objet d'une modération et seront contrôlées a posteriori par l'organisateur.

6. COMMENT PARTICIPER:

Pour s'inscrire au concours, il suffit de:

1. Aimer la page Facebook d'Acti-Sol.
2. Publier une photo de son terrain, là où l'épandage d'engrais devra être réalisé et dire pourquoi sa pelouse mérite d'être plus verte que celle du voisin.
3. Partager le concours.

4. Attendre l'annonce du gagnant.

How to participate:

To take part in the contest, you need to:

1. *Like Acti-Sol's Facebook page.*
2. *Post a picture of your lawn where you would like the application to be done and tell us why your lawn deserves to be greener than your neighbour's*
3. *Share the contest on Facebook.*
4. *Patiently wait for the winner announcement.*

7. DÉROULEMENT :

Le concours se déroule du 25 mai au 25 juin 2017 sur la page Facebook d'Acti-Sol.

Seules les photographies respectant le thème du concours seront acceptées par l'organisateur sur la page et pourront être éligibles au tirage.

L'équipe d'Acti-Sol procédera par tirage au sort le 26 juin 2017 pour déterminer le gagnant.

Les gagnants seront annoncés sur la page Facebook d'Acti-Sol dans les jours suivants la fin du concours.

La réclamation du prix doit se faire dans un délai de 30 jours suivant l'avis aux gagnants/gagnantes.

Les noms des gagnants ainsi pourront être publiés sur le site internet d'Acti-Sol, sur sa Facebook et sur ses différentes plateformes de communication écrite et électronique.

8. AUTORISATION ET REPRODUCTION

Les photographies demeurent la propriété de leurs auteurs mais en participant au concours, les concurrents acceptent, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, qu'Acti-Sol utilise les

photographies soumises au concours à des fins de communication ou de promotion, dans les médias imprimés et électroniques. Le nom de l'auteur accompagnera toute utilisation de sa photographie.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES:

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.